

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE



PRÉAMBULE	3
1. PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION DU PDU	4
1.1 - Cadre légal	5
1.2 - Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	6
1.3 - Objectifs de la concertation du PDU	7
2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU	8
2.1 - Calendrier synthétique du PDU	9
2.2 - Dispositif d'information	10
2.3 - La concertation avec les partenaires et acteurs du PDU	13
2.4 - La concertation grand public	18
2.5 - Public présent lors des réunions publiques	24
3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU	25
3.1 - Synthèse des avis lors du séminaire de lancement (24 février 2017)	27
3.2 - Synthèse des avis lors des ateliers thématiques (27 avril 2017)	28
3.3 - Synthèse des avis lors de la concertation citoyenne (Du 21 septembre 2017 au 24 novembre 2017)	37
3.4 - Enrichissement de la concertation sur le projet PDU	38
4. ANNEXES	43





Mouans-Sartoux

Préambule

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a été mis en révision par la délibération n°DL2015_049 en date du 22 mai 2015.

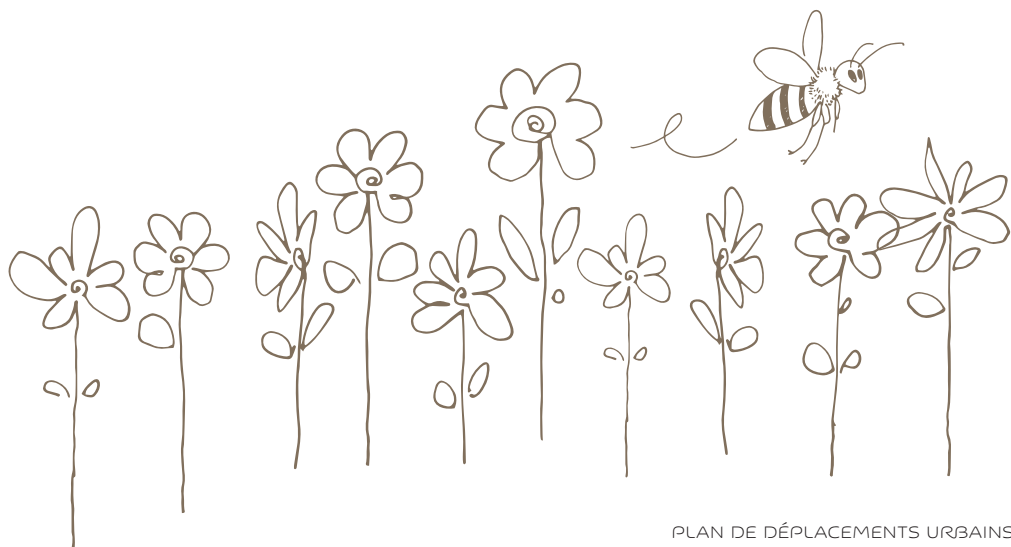
L'objectif de la CAPG était de placer la concertation au cœur du dispositif d'élaboration du PDU. De février 2017 au 14 septembre 2018, une concertation avec tous les acteurs du territoire a été mise en œuvre avec les décideurs politiques et techniques des 23 communes, les partenaires institutionnels, les agglomérations voisines et également avec les représentants de la vie économique, socioprofessionnelle et associative issus de l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre d'ateliers.

Par ailleurs, les habitants du territoire ont été renseignés et impliqués dans la démarche, avec la diffusion d'outils d'information en fonction de l'évolution du projet (réunions publiques, espace internet, presse institutionnelle). Point fort de la concertation grand public, 7 réunions publiques ont été réalisées par bassin de vie, permettant aux habitants de se prononcer sur le pré-projet de PDU.

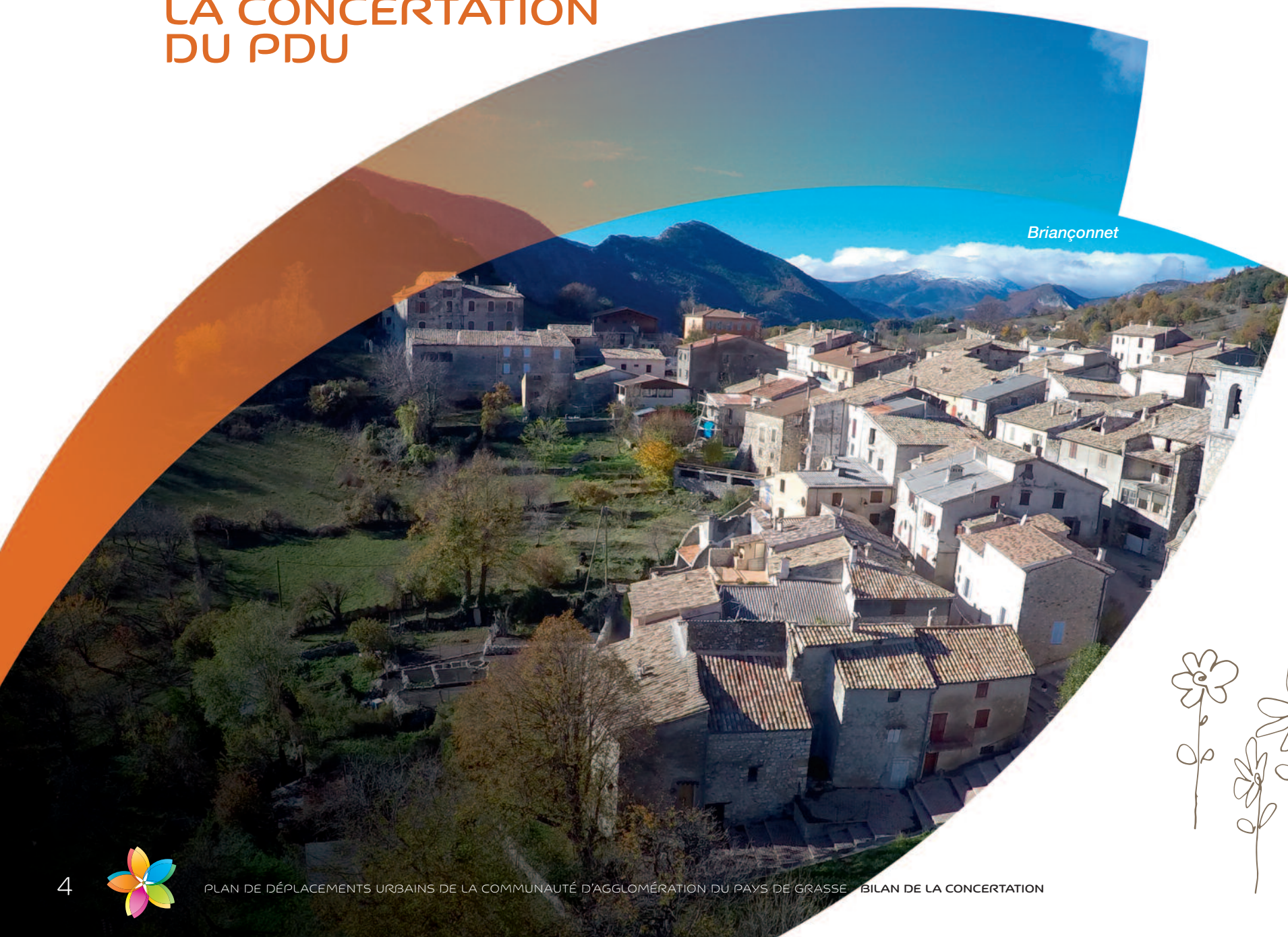
Le présent bilan de concertation reprend :

- > La démarche de concertation mise en place par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- > Les actions menées auprès des partenaires, acteurs et habitants du territoire depuis son lancement en février 2017 ;
- > La synthèse des avis recueillis ou exprimés ;
- > Les enrichissements de la concertation sur le projet.

Les comptes rendus des ateliers, groupes techniques, réunions partenaires et réunions publiques sont disponibles en annexe.



1. PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION DU PDU



Briançonnet





1.1 CADRE LÉGAL

Le Plan de Déplacements Urbains définit, selon les termes de l'article 28 de la Loi d'Orientation sur les transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, "les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains". Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Autorité Organisatrice de la Mobilité, le PDU s'applique à l'échelle des 23 communes qui composent son territoire.

L'article L.1214-14 du Code des transports pose le principe d'une association avec certaines entités publiques tout au long de la phase d'élaboration du projet ainsi que d'une consultation d'un certain nombre de personnes privées et publiques. L'article 7 de la charte de l'environnement ainsi que l'article L 121-16 du Code de l'environnement imposent pendant toute la durée de l'élaboration du projet du plan de déplacements urbains qu'une concertation associant le public soit réalisée. Cet article L 121-16 est applicable au plan de déplacements urbains par le truchement de l'article L 123-2-I-2° du Code de l'environnement. Ainsi, dans le respect de ce cadre légal, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a organisé dès février 2017 et jusqu'à l'arrêt du projet de PDU une concertation avec tous les acteurs du territoire concernés par ce plan de déplacements urbains. Ainsi, en plus de la concertation avec les Personnes Publiques Associées et les acteurs concernés (représentants des professions et des usagers des transports, associations représentant des personnes handicapées ou à mobilité réduite, chambres de commerce et d'industrie, associations agréées de protection de l'environnement), la loi impose une concertation continue avec les habitants du territoire, dès le début du processus, significative et à l'échelle du territoire.

Toutefois la forme de la concertation n'est pas précisée mais l'esprit oui : les citoyens doivent être informés de façon loyale de la manière suivante : les textes posent le principe d'une concertation préalable et ouverte tout au long de l'élaboration du projet de PDU. En revanche, ils ne fixent pas de modalités précises d'organisation de cette concertation, lesquelles sont laissées à l'appréciation de la Communauté d'agglomération.



1. PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION DU PDU

1.2 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

Le 22 mai 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a délibéré sur le lancement de son nouveau Plan de Déplacements Urbains et les modalités de concertation.

Concernant le dispositif d'élaboration du PDU, ont été décidées :

- La création d'un Comité de Pilotage présidé par le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ou son représentant et le Vice-Président en charge des Déplacements et des Transports. Il est composé des élus de la Commission Déplacements-Transports, du Directeur Général des Services, de la Directrice Générale adjointe en charge du cadre de vie et de l'aménagement ainsi que des Personnes Publiques Associées. Sont associés : le Préfet de Région, le Conseil régional PACA, et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) voisins : la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA). On y trouve également les associations, fédération des transporteurs etc.
- La création d'un Comité technique, composé de techniciens de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ainsi que des experts en fonction des besoins ponctuels.



Concernant la mise en œuvre de la concertation du PDU :

L'objectif est de mettre en place un débat entre partenaires institutionnels et associations d'usagers... Il a été organisé l'animation de 3 ateliers thématiques lors de la phase de diagnostic à l'occasion du séminaire de lancement du PDU. Ces ateliers couvriront les thèmes fixés par la LOTI et la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) :

- Accessibilité des zones d'emplois et des zones d'activité denses
- La desserte et le fonctionnement des centres urbains
- Quelles alternatives à l'automobile ?



1.3 OBJECTIFS DE LA CONCERTATION DU PDU

La délibération du Conseil Communautaire fixait donc le cap pour la concertation du PDU. Dans les faits, les élus ont souhaité que la concertation soit réalisée bien au-delà. Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a souhaité s'adresser aux décideurs, partenaires institutionnels et associations, et plus largement à la population du Pays de Grasse. Leurs propositions devaient permettre de mieux cerner les attentes et les enjeux du PDU. Pour que le PDU soit une réussite, il fallait pouvoir relier les points de vue des techniciens, des élus, des partenaires et des citoyens, afin d'enrichir le projet au cours de son élaboration.

3 enjeux pour la concertation

L'ambition affichée était de placer la concertation au cœur de l'élaboration du PDU. À ce titre, elle devait être une véritable force de propositions pour la co-construction du projet.

- **Développer une “culture commune des déplacements”**

Afin de travailler sur l'avenir des déplacements sur les 10 prochaines années, une “mise à niveau” très pédagogique de l'ensemble des participants sur des thématiques inhérentes au PDU (intermodalité, pôles d'échanges, Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), modes actifs, etc.) était nécessaire.



- **Enrichir le projet**

- > Une circulation d'informations ascendante : en faisant remonter les avis, les témoignages et les expériences du terrain ;
- > Une circulation d'informations descendante : en donnant aux participants les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet et de ses enjeux.

- **Tester la faisabilité du projet**

La concertation devait permettre de confronter les options/actions envisagées dans le PDU aux réalités des communes, des acteurs et des habitants du territoire, et surtout d'évaluer leur niveau d'acceptabilité.

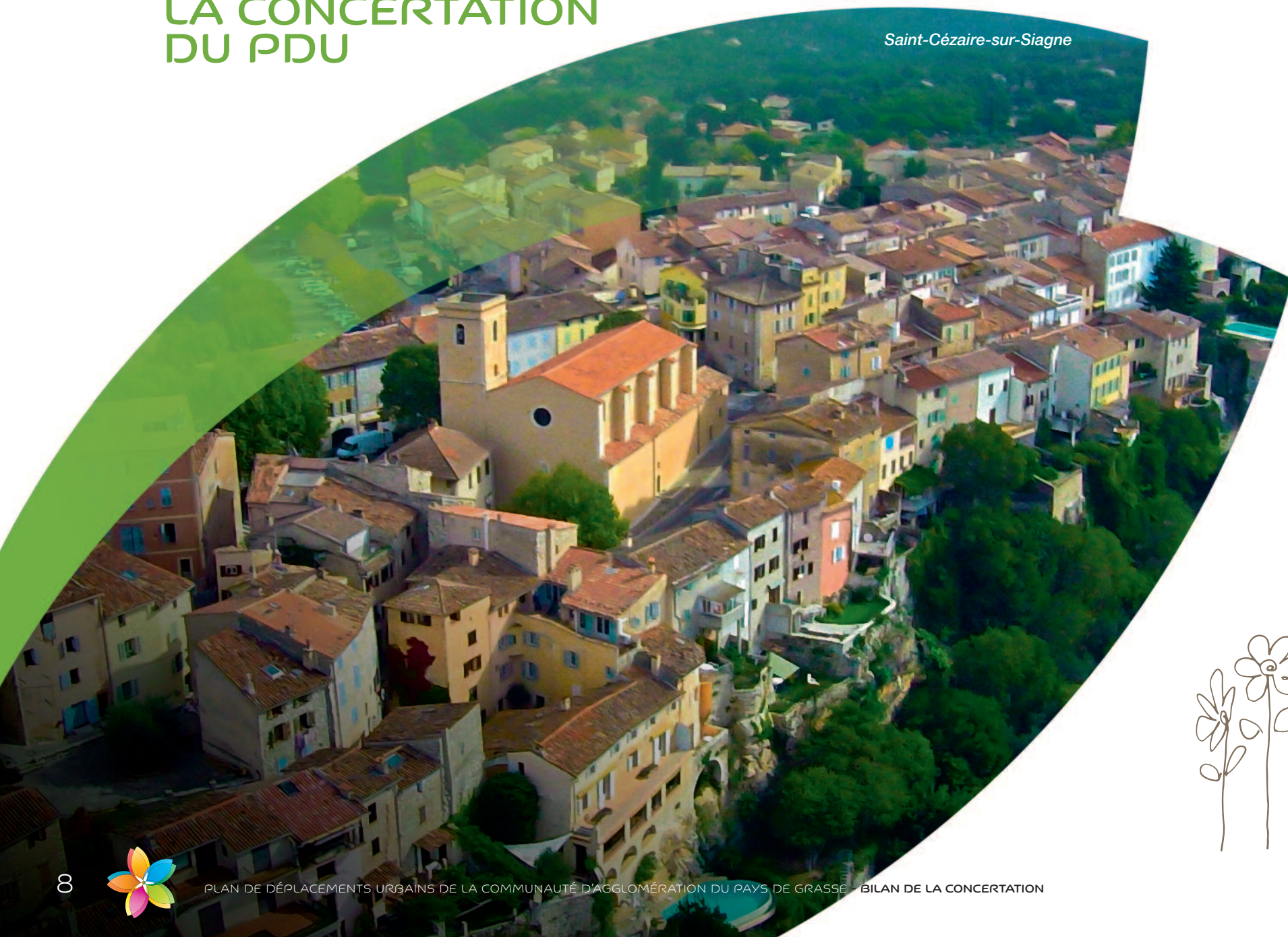
Objectif de la concertation du PDU

La concertation devait nourrir les études et enrichir le projet, à travers le dialogue, les échanges, les expertises et les expériences de terrain.

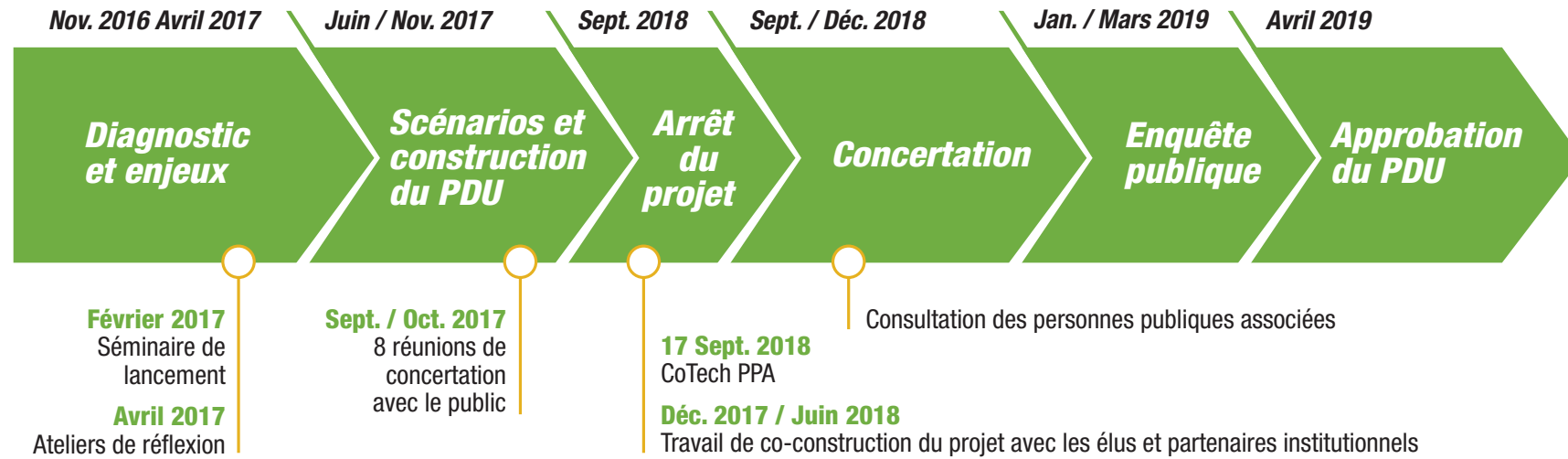


2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

Saint-Cézaire-sur-Siagne



2.1 CALENDRIER SYNTHÉTIQUE DU PDU



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

2.2 DISPOSITIF D'INFORMATION

2.2.1 - LE VISUEL DU PDU

Le visuel du Plan de Déplacements Urbains a été travaillé entre son prestataire et les services Mobilités & Communication de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Ci-dessous, le visuel avec une formule volontairement définie de manière interrogative poussant nos partenaires à la réflexion et au partage d'idées. De plus, dans un souci de parler mobilité et environnement dès la présentation du visuel, il a été décidé de faire référence avec les fleurs et surtout les abeilles (menacées de disparition).



2.2.2 - UN ESPACE RESSOURCES : LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

Dès la fin de la rédaction du diagnostic du Plan de Déplacements Urbains, de ses annexes environnementale et d'accessibilité ainsi que des enjeux, nous avons souhaité partager ces éléments sur le site internet. À ce titre, un onglet "PDU" a été créé pour rendre ces documents accessibles à tous. De plus, un lien "Donnez votre avis sur le PDU" permet à la population d'enrichir les documents mis en ligne. Enfin, dès le début de la révision, tous les membres du service ont ajouté à leur signature la signature mail du PDU.

Signature mail de l'ensemble des agents du service

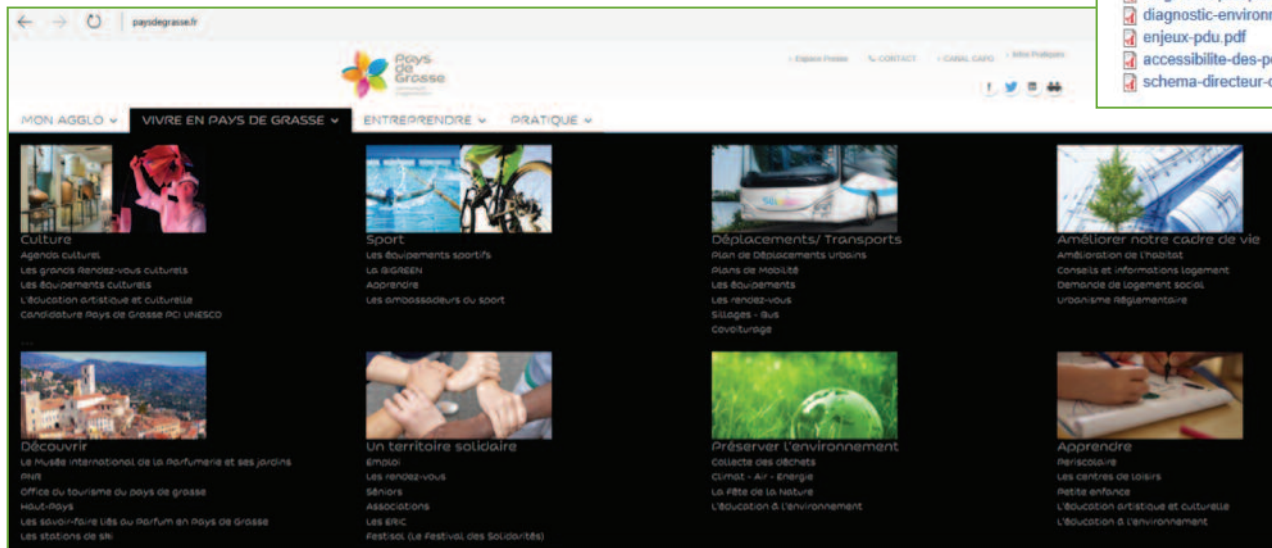


Documents téléchargeables sur le site www.paysdegrasse.fr

Donnez votre avis sur le PDU

Fichier:

- [diagnostic-pdu.pdf](#)
- [diagnostic-environnement-pdu.pdf](#)
- [enjeux-pdu.pdf](#)
- [accessibilite-des-points-darret-du-reseau-de-bus-regulier-de-la-communaute-daggglomeration-du-pays-de-grasse-en-juillet-2017.pdf](#)
- [schema-directeur-accessibilite-agendas-daccessibilite-programmee.pdf](#)



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

2.3 LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU PDU

De février 2017 à septembre 2018, acteurs du territoire et partenaires ont été consultés permettant de préciser les contours du projet et d'enrichir les études.

- Élus : Maires, membres de la Commission déplacements-transports
- Associations : SCIC TETRIS, Association Choisir Vélo, Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse, Maison du Commerce de Grasse, Association du Parc d'Activités des Bois de Grasse, Association des Paralysés de France, Initiative Terres d'Azur
- Partenaires techniques : CCI, CMA, La Poste, l'Union Patronale des Transporteurs des Alpes-Maritimes, CYPRES, ADEME, SNCF, Air PACA, SILLAGES, ENVIBUS, PALMBUS, TRANSDEV, TACAVAL
- Partenaires institutionnels : État, Région, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, DDTM, SCoT'Ouest des Alpes Maritimes, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Métropole Nice Côte d'Azur...

* Les comptes rendus des ateliers et groupes de travail sont consultables en annexe de ce bilan.



Par ailleurs, un dispositif d'information/communication a été mis en œuvre afin de permettre aux habitants du territoire de prendre connaissance des évolutions du projet, et surtout, de pouvoir échanger sur les solutions envisagées et apporter leur contribution à la co-construction du projet.



2.3.1 - PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Cette première phase de concertation s'est déroulée de février 2017 à septembre 2017. Elle concernait les acteurs techniques du territoire, mais également les représentants de la vie économique, socioprofessionnelle et associative... Les débats étaient animés par l'équipe projet PDU : Direction déplacements-transports et du bureau d'études.

■ **Séminaire de lancement - Le 24 février 2017**

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a souhaité organiser un séminaire de lancement avec les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, les Personnes Publiques Associées, représentants de la vie économique, socioprofessionnelle et associative ainsi que les élus du territoire. Ce séminaire de lancement a pour objets :

- De présenter la démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains, son organisation opérationnelle et temporelle ainsi que le contexte réglementaire dans lequel elle s'inscrit ;
- De présenter un bref bilan du PDU de l'ex Syndicat Mixte des Transports Sillages ;
- De poser les premiers faits saillants d'une ébauche de diagnostic du territoire ainsi que les premiers grands enjeux ;
- D'inviter les personnes présentes à participer aux ateliers de travail thématiques qui auront lieu le 27 avril 2017.

En annexe 1, le PowerPoint projeté et présenté lors du séminaire de lancement du 24/02/2017

En annexe 2, le compte-rendu du séminaire de lancement du 24/02/2017

■ **Les ateliers thématiques - Le 27 avril 2017**

Deux mois après le séminaire de lancement, la Direction déplacements-transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a souhaité réunir à nouveau les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, les Personnes Publiques Associées, représentants de la vie économique, socioprofessionnelle et associative ainsi que les élus du territoire afin de travailler autour de 3 ateliers thématiques et permettre d'enrichir le Plan de Déplacements Urbains. Il a été décidé de ne pas distinguer élus et partenaires publics/privés afin justement de conjuguer l'ensemble des idées et des contraintes associées.



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

Lors de cette phase de concertation, 3 thématiques ont été proposées aux participants à savoir :

- Accessibilité des zones d'emplois et des zones d'activités denses
- Desserte et fonctionnement des centres urbains
- Quelles alternatives à l'automobile ?

Ces ateliers ont permis d'enrichir le diagnostic du PDU :

- > Partage de connaissance et perception du territoire
- > Exprimer la perception des déplacements
- > Enrichir l'expertise technique par une expertise "d'usage"
- > Dégager les enjeux forts pour le territoire en matière de déplacements

À la fin des ateliers, cela a permis d'amorcer la co-construction des scénarios :

- > Définir les objectifs et l'ambition du PDU pour chaque thématique
- > Rechercher les leviers du report modal : comment réduire l'usage de la voiture ?
- > Innover : explorer toutes les pistes d'amélioration, sans se censurer

Avant tout, on soulignera la grande qualité des échanges, avec des participants motivés souhaitant participer activement à l'élaboration du PDU et à la recherche de solutions efficaces et innovantes. Les débats furent parfois critiques, mais ont su éviter les revendications personnelles, pour se recentrer concrètement sur des enjeux communautaires. D'une manière générale, les échanges ont reflété une bonne connaissance

générale du fonctionnement et des enjeux du territoire. La concertation a ainsi pu jouer son rôle premier : être une véritable force de propositions pour le bureau d'études, avec des solutions souvent pertinentes et parfois originales. Les travaux complets issus de ces ateliers et groupes techniques ont été intégrés aux études.

En annexe 3, l'invitation aux ateliers du 27/04/2017

En annexe 4, PowerPoint projeté et présenté lors des ateliers du 27/04/2017

En annexe 5, compte-rendu des ateliers du 27/04/2017



2.3.2 - PHASE 2 PRÉ-PROJET

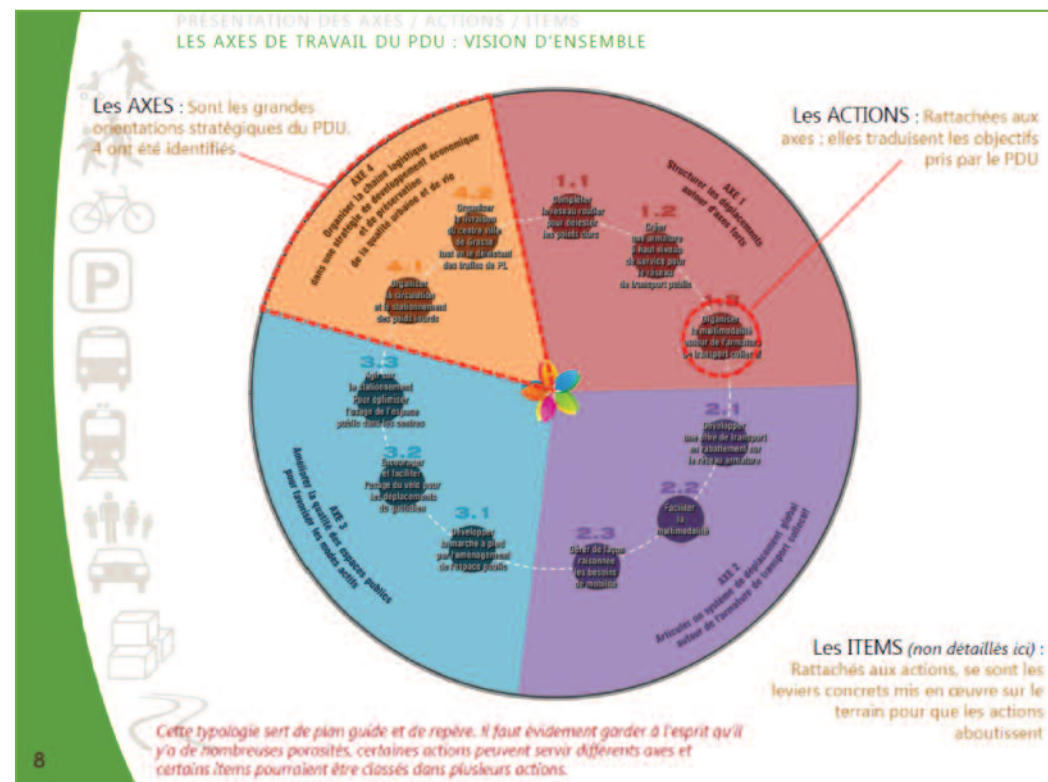
Cette deuxième phase de concertation s'est déroulée de décembre 2017 à avril 2018. Dans un premier temps, elle a concerné les acteurs techniques du territoire, et les représentants de la vie économique, socioprofessionnelle et associative. Dans un second temps, le 11 décembre 2017, il a été décidé de concerter les élus, Personnes Publiques Associées et techniciens de la CAPG afin de partager la première ébauche des grands axes et les actions permettant d'y répondre. Les 6 axes définis et approuvés pendant cette réunion de concertation sont les suivants :



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

Suite à ce travail, nous avons pu réviser le document que nous avons présenté le 15 mars 2018 aux techniciens de la CAPG (en **annexe 6**, le PowerPoint projeté et présenté lors du comité technique du 15/03/2018 et en **annexe 7** la liste des personnes présentes au comité technique du 15/03/2018), puis le 24 avril 2017 aux élus et Personnes Publiques Associées (en **annexe 8**, le PowerPoint projeté et présenté lors du comité technique du 24/04/2018 et en **annexe 9** la liste des personnes présentes lors du comité technique du 24/04/2018). Il a été décidé cette fois-ci de faire des réunions de concertation différentes entre les techniciens et acteurs du territoire afin de faire valider la nouvelle mouture des axes et actions du Plan de Déplacements Urbains. En effet, de 6 axes, le PDU a été retravaillé pour renforcer les axes par des actions transversales et de facto limiter le nombre d'axes à 4.

Suite à un travail de fond, une dernière réunion avec les partenaires a été organisée le 17/09/2018 (**annexe 10** : liste des personnes présentes lors du CoTech du 17/09/2018). L'objet de cette réunion de consultation était de présenter les fiches actions retravaillées du projet de PDU qui sera arrêté le 28/09/2018 (**annexe 11** : Powerpoint projeté et présenté lors du CoTech du 17/09/2018). Cette dernière réunion avait en effet un rôle majeur afin d'expliquer comment le projet de PDU a été modifié pour passer de 74 à 50 actions.



2.4 LA CONCERTATION GRAND PUBLIC

2.4.1 - LES RÉUNIONS PUBLIQUES DU PDU

Du 21 septembre 2017 au 24 novembre 2017, 7 réunions publiques sur le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ont été organisées par bassin de vie et concernaient les 23 communes de la CAPG. Ces 7 réunions publiques avaient pour objectifs de présenter le diagnostic, les enjeux, les orientations et les grandes pistes d'actions du projet du PDU et surtout de les confronter aux réalités du territoire et de ses habitants. En **annexe 12**, le PowerPoint projeté et présenté lors de ces réunions.

- Jeudi 21 septembre 2017 à 18h, à Saint-Auban
> Communes concernées : Valderoure, Le Mas, Briançonnet, Amirat, Gars, Collongues, Les Mujouls et Saint-Auban
- Mercredi 27 septembre 2017 à 18h, à Pégomas
> Communes concernées : La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne et Pégomas
- Mardi 3 octobre 2017 à 18h, à Peymeinade
> Communes concernées : Spéracèdes, Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Peymeinade
- Jeudi 5 octobre 2017 à 18h, à Saint-Vallier-de-Thiery
> Communes concernées : Escragnolles, Séranon, Caille, Andon et Saint-Vallier-de-Thiery

- Vendredi 6 octobre 2017 à 18h30, à Le Tignet
- Jeudi 12 octobre 2017 à 18h, à Mouans-Sartoux
- Mardi 24 octobre 2017 à 19h, à Grasse



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

■ *Déroulement type des réunions publiques*

La première partie de la réunion était articulée autour d'une projection du support de présentation pour présenter, objectifs, diagnostic, enjeux

et pistes d'action du PDU. La deuxième partie de la réunion était consacrée aux échanges sur les actions pressenties dans le PDU.



2.4.2 - L'INFORMATION DES HABITANTS

Les habitants ont pu être prévenus par voie de presse et d'affichage en mairies, mais également à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

NOTEZ-LE

Le plan de déplacements urbains en réunion

Elaboré en 2011 par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le PDU concerne les 23 communes de la CAPG et vise à optimiser l'organisation des déplacements et de la circulation sur son territoire. Il est en phase de diagnostic avec la réalisation d'un état des lieux sur l'ensemble des problématiques tels que les transports, les marchandises, le stationnement, les rues, les routes et l'environnement... Sa révision sur la période 2017/2019 a pour objet de prendre en compte l'évolution de la société et des usages, de réfléchir en commun, notamment, sur la diversification des moyens de transport, la diminution de la pollution et de penser à de nouvelles fonctionnalités.

Sept réunions publiques sont programmées pour compléter l'étude en cours avec l'avis des administrés. Elles sont l'occasion d'enrichir l'état des lieux avec leurs perceptions du territoire, de poser des questions auxquelles des réponses seront cherchées lors de la deuxième phase de l'étude par la proposition de scénarios aboutissant à la réalisation du nouveau PDU.

- Mercredi 27 septembre à Pégomas, salle Mistral. A 18h.
- Mardi 3 octobre à Peymeinade, salle des fêtes. A 18h.
- Jeudi 5 octobre à Saint-Vallier-de-Thiery, espace Thiery. A 18h.
- Vendredi 6 octobre au Tignet, salle du conseil municipal. A 18h30.
- Jeudi 12 octobre à Mouans-Sartoux, salle Aquarium. A 18h.
- Mardi 24 octobre à Grasse, Salle Saint Vale, Palais des Congrès. A 19h.

*Nice-Matin le
lundi 25 septembre 2017*

Grasse

L'agglomération révisé son PDU

Le 27 octobre, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (23 communes, Alpes-Maritimes) organisera la dernière des sept réunions publiques prévues dans le cadre de la révision de son plan de déplacements urbains (PDU) élaboré en 2011. Les deux tiers nord du territoire sont identifiés comme un réservoir de biodiversité.

*Le Moniteur des Travaux Publics
et du Bâtiment le vendredi
6 octobre 2017*

Plan de déplacements urbains révision 2017-2019

Pays de Grasse

ET SI ON VARIAIT LES MOYENS DE TRANSPORT ?

Quel est votre avis ?

CO-VOTURAGE, MARCHÉ, TRAIN, VÉLO, BUS

PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

<p>SAINT-AUBAN JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 / 18H SALLE JEAN BRANDY / 8, PLACE DON-JEAN BELLON</p> <p>PÉGOMAS MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 / 18H SALLE MISTRAL / 103, AVENUE DE GRASSE</p> <p>PEYMEINADE MARDI 3 OCTOBRE 2017 / 18H SALLE DES FÊTES / 7, PLACE DU GENÉRAL</p> <p>SAINT-VALLIER-DE-THIERY JEUDI 5 OCTOBRE 2017 / 18H ESPACE THIERY / 4, CHEMIN DE LA SAGNE</p>	<p>LE TIGNET VENDREDI 6 OCTOBRE 2017 / 18H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE</p> <p>MOUANS-SARTOUX JEUDI 12 OCTOBRE 2017 / 18H SALLE AQUARIUM MÉDIATHÈQUE 201, AVENUE DE CANNES</p> <p>GRASSE MARDI 24 OCTOBRE 2017 / 19H SALLE SAINT VALE PALAIS DES CONGRÈS 32, COURS HONORÉ CRESPEL</p>
--	---

RENSEIGNEMENTS : SERVICE DÉPLACEMENTS TRANSPORTS
deplacement@paysdegrasse.fr / 04 89 35 81 15

*Affiches annonçant les réunions publiques dans les
mairies, mairies annexes et au siège de la CAPG*



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

15/09/2017

Grasse

rice matin
Lundi 25 septembre 2017

Mémoire de Grassois: Chiris

Jean Pascal Behra, résidant à la première parfumerie Laiterie, évoque l'avenue où il fait bon vivre

Quel est son avis...
Jean Pascal Behra, résidant à la première parfumerie Laiterie, évoque l'avenue où il fait bon vivre

10 photos

ET SI ON VARIAIT LES MOYENS DE TRANSPORT ?

quel est votre avis ?

PARTICIPER AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

PRÉZOMAS
MARDI 10 OCTOBRE 2017 / 18H
SALLE DES FÊTES, 100 RUE DE LA PLOMME

PEYRIBERLAZE
MARDI 10 OCTOBRE 2017 / 18H
SALLE DES FÊTES, 100 RUE DE LA PLOMME

MAURIN-DELLER-DES-TRINCH
JEUDI 12 OCTOBRE 2017 / 18H
SALLE DES FÊTES, 100 RUE DE LA PLOMME

LE TRINCH
VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 / 18H30
SALLE DES FÊTES, 100 RUE DE LA PLOMME

MOULANS-BARTOUX
JEUDI 12 OCTOBRE 2017 / 18H
SALLE DES FÊTES, 100 RUE DE LA PLOMME

CHAVARRIS
MARDI 10 OCTOBRE 2017 / 18H
SALLE DES FÊTES, 100 RUE DE LA PLOMME

RENSEIGNEMENTS
SERVICES DÉPARTEMENTAUX TRANSPORTS
04 94 12 12 12
www.ccapd.com

Nice-Matin le lundi 25 septembre 2017

11/10/2017

L'info du jour

Tracez la feuille de route du plan de déplacements urbains

Comment se déroulera-t-il dans Grasse et le pays grassois dans cinq ou dix ans ? L'agglo planifie sur sa stratégie, Pennerhant, transporteurs... Les habitants sont invités à donner leur avis

Comment se déroulera-t-il dans Grasse et le pays grassois dans cinq ou dix ans ? L'agglo planifie sur sa stratégie, Pennerhant, transporteurs... Les habitants sont invités à donner leur avis

10 photos

Moyens de transports en chiffres

Les réunions publiques

Quels sont les grands axes de réflexion ?

10 photos

Nice-Matin le mardi 31 octobre 2017

11/10/2017

PÉGOMAS

Quels déplacements à l'avenir ?

Quelle sera la situation qui sera...
A l'avenir, comme ici à Pégomas, le problème de circulation est crucial.

10 photos

Nice-Matin le vendredi 6 octobre 2017

Le plan de déplacement urbain de l'agglo en 3 points

Au cours d'une réunion publique, la communauté d'agglomération a présenté les nouvelles orientations du PDU. L'occasion de donner des éléments de réponses aux problématiques de transports

10 photos

La phrase

Les vélos à assistance électrique pour tous

10 photos

Nice-Matin le lundi 18 septembre 2017



Les déplacements : un point majeur

Si le territoire a effectivement une forte potentialité, il aura besoin pour contraindre son développement harmonieux de trouver des remèdes à une congestion automobile qui paralysait la circulation aux heures de va-et-vient vers les pôles d'activités très intéressés au contraire.

Avec -> on connaît les moyens de traverser le Plan de l'Écluse, l'Union se penche sur cette question épineuse en raison de la topographie et de l'urbanisation des quatre dernières années qui ne s'est pas accompagné de voies adaptées ou de réserves foncières anticipant l'essor de cet aspect du département.

Le PDU prend le train en marche avec la volonté de trouver des solutions multiples.

Vélo et marche à pied
Elles passent par une adaptation des transports en commun, veulent favoriser le covoiturage par la création d'aires, une application sur Smartphone, le dialogue avec les entreprises de plus de 100 salariés. Côté vélo, où l'assistance électrique est un plus et marche à pied, un certain nombre de mesures est possible et elles sont étudiées.

Dans les centres le PDU s'attache à trouver de nouvelles fonctionnalités

pour les rues, des réponses au stationnement et aux problèmes de livraisons.

Mais tout à bout et surtout accompagnés d'une évolution des mentalités, ces alternatives portées à la voiture sont prometteuses et vont réviser le sens du développement durable avec aussi la protection accrue de l'environnement. Finalisation de 35 bornes pour les véhicules électriques, la création de sites propres pour les transports en commun tels que de Grasse/Mouans-Sartoux, gare de Grasse/Entreville et aussi à l'étude le linéaire ou au autre mode aérien. Il faut aussi ta-

ble sur le prolongement de la pénitente. L'échangeur de la Pente arriver à débouquer avec les riverains l'aménagement du rond-point de St-Jacques et plancher sur les options pour désengorger Pénitente et ses voisines.

Ancienne voie des chemins de fer de Provence? Bus à haut niveau de service jusqu'au Tignes? Entre autres. Ce ne sont pas les idées qui manquent. Ni les obstacles fonciers et financiers. Mais ce PDU veut prendre à bras le corps tous les problèmes et avancer sur le court, moyen et long terme.

J.O.



Le projet a été présenté par les responsables du cabinet d'étude et de Sillages, ainsi que par le directeur général des services de l'agglomération Marc Fachinetti et, en présence du maire François Balaun.



La salle du conseil municipal était bien pleine pour cette réunion, le public étant principalement concerné par les problèmes de circulation.

(Photos J.O.)

Nice-Matin le lundi 16 octobre 2017

SAINT-VALLIER DE THIEY Les déplacements urbains en débat

Il dit aussi, les moyens de transports, quel est le vote avec 74 sur le thème des nouvelles politiques publiques pour les habitations des 25 communes du Pays de Grasse pour les informer et prendre leurs avis sur la révision du plan de déplacements urbains.

Les réunions publiques se sont tenues à l'initiative de la municipalité et leurs habitudes de déplacements. Dans une salle de l'école de Thiey, devant un public, maire de Saint-Vallier de Thiey, président de la GAGC, en charge des affaires juridiques et contractuelles, des déplacements, transports, a présenté les orientations réglementaires de ce plan en cours d'élaboration.

Il avait, à ses côtés, le maire Jean-Marc Bello, responsable du service déplacements, ainsi que deux représentants de l'entreprise Fabrice Mathieu Polignier. Ils ont discuté, le directeur de Sillages, Transports en commun, vélo, marche, covoiturage, voitures, marchandises, comment diversifier ces moyens pour gagner du temps sur les trajets, comment prendre en compte l'écologie?

« Il est important de prendre en compte ce qui est à l'heure de cette réunion sur le PDU », des efforts sont à faire pour résoudre les

points saisi du réseau routier, développer le potentiel existant pour des déplacements comme le covoiturage, plus de voitures et vélos électriques.

32 bornes de rechargement installées
À ce sujet, les intervenants ont annoncé l'installation de 32 bornes sur le pays grassois, 20 sur Grasse, une sur le village. Ce qui devait faire trois bornes qui sont parties interrompues et installées dans un garage. Les réalisations devant se faire en urgence pour un accompagnement à la mobilité. « Pour les jeunes en recherche d'emploi, il faut qu'ils soit capable de s'insérer dans un monde qui répond à leurs besoins », a expliqué Gérard Delhomme.

Dans, vélos électriques, marche, ont été évoqués sans oublier le vélo, covoiturage, les aménagements sociaux, améliorer le stationnement sécurisé des vélos à assistance électrique, mettre en place un PDU en service de location de vélos électriques à des tarifs bas, soutenir les activités liées qui augmentent aux cyclistes de passer leur vélo, avant de mesurer ce qui pourrait être le moyen de booster ce mode de déplacement. Le PDU pour résoudre de Grasse n'a pas convaincu les deux représentants vallois devant le public de la réunion.



Gérard Delhomme, en charge à la CAPG des déplacements - transports, a présenté le plan de déplacements urbains.

(Photos J.O.)

Enrichir l'état des lieux avec les avis des habitants

« Les réunions publiques sont l'occasion d'enrichir l'état des lieux avec les perceptions des habitants du territoire. Dans ce cas, nous avons eu une réunion et un dialogue sur des thèmes qui sont au cœur de l'élaboration du PDU. Après les réunions de concertation avec les habitants du territoire, l'enquête publique sera lancée dans un an et l'appel d'offres du PDU en janvier 2018.

Nice-Matin le mardi 17 octobre 2017

MOUANS-SARTOUX

Les déplacements en question

« Est-ce en matière des moyens de transports? La proposition a été lancée jeudi par le vice-président du Pays de Grasse en charge de la mobilité Gérard Delhomme, lors d'une réunion publique sur la révision du plan de déplacement urbain du pays de Grasse. « Il faut tout réinventer », estimait le maire de Mouans-Sartoux Pierre Ascheri, l'asphyxie est totale. »

75 % se déplacent en voiture

« Le transport est une problématique forte du projet de territoire », souligne Gérard Delhomme. « Le cœur qu'elle soit une thématique transversale aux autres problématiques du projet de territoire : logement, attractivité, développement, commerce... (...) On a des pistes. Le cabinet Egis complète le diagnostic fait en interne par une étude de faisabilité foncière... » L'objectif: fluidifier le trafic, penser la mobilité autrement que par la route.

Raphaël Flavot, responsable du service déplacements



Beaucoup de thèmes autour de la circulation saturée évoqués lors de cette réunion publique sur la révision du plan de déplacement urbain du Pays de Grasse.

(D.G.)

transport à la CAPG, et Katia Lenhert du cabinet Egis ont donné un bref état des lieux: une forte disparité des territoires, une concentration de services dans les zones urbanisées qui génèrent beaucoup de trafic et une demande de stationnement très forte, un flux concentré dans le temps et l'espace qui accroît les phénomènes de saturation, un système de déplacements complexe qui rend la

voiture incontournable, une topographie qui offre peu de marge de manœuvre...

« 75 % des déplacements se font en voiture, 16 % à pied, 4 % en collectif et 3 % à vélo », soulignait Katia Lenhert.

« De vraies solutions existent »

Quatre grands projets sont à l'étude ou en cours de réalisation. Deux prolongements de péni-

trantes sont prévus au carrefour des Quatre-Chemins, lequel draine 20000 véhicules/jour, les travaux de construction de l'échangeur à La Paoutte devraient débiter fin 2018-2019 pour une réalisation en 2020-2021. Un échangeur à Frédéric-Mistral devrait permettre de soulager le quartier ouest en donnant un accès plus direct à la pénitente. Une étude est lancée pour désaturer la circulation de St-Jacques au Tignes.

Un schéma directeur cyclable devra prévoir des aménagements et des stationnements sécurisés, avec pour objectif 75 km de linéaires prioritaires, des locations de vélo à assistance électrique seront proposés en 2018. L'aménagement de parking de covoiturage, comme celui à l'entrée de Mouans-Sartoux ou le futur parking relais au château, devrait soulager le trafic. « Il y a de vraies solutions, il suffit d'y croire », concluait le vice-président.

Une enquête publique fin 2018 présentera un premier plan d'actions au public.

D.G.

Nice-Matin le samedi 14 octobre 2017



2. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION DU PDU

La communication a également consisté en une exposition composée des panneaux suivants :

Phase 1

Phase 2

1

ET SI ON VARIAIT LES MOYENS DE TRANSPORT ?

Le nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en cours d'élaboration. Transports en commun, vélo, marche, développement, culture, marchandises... des enjeux importants qui répondent aux attentes citoyennes exprimées au travers de la concertation de vie de nos habitants :

- Identifier les moyens de transport qui répondent le mieux à nos besoins ;
- Développer l'investissement en matière de transports publics à la fois en termes de services et de qualité ;
- Favoriser le développement de modes de transport innovants et adaptés à nos besoins ;
- Améliorer la sécurité et la qualité de l'usage des infrastructures existantes ;
- Favoriser l'usage des transports collectifs ;
- Améliorer la qualité de l'usage des infrastructures existantes ;
- Favoriser l'usage des transports collectifs ;
- Améliorer la qualité de l'usage des infrastructures existantes ;

Qu'est-ce que le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ?

Pourquoi le réviser ?

Comment s'organise l'élaboration du nouveau PDU ?

La démarche de révision

2

ET SI ON VARIAIT LES MOYENS DE TRANSPORT ?

L'automobile représente aujourd'hui le mode de déplacement principal sur les territoires du Pays de Grasse. Les solutions alternatives sont nombreuses et variées. À l'inverse, les modes doux (à pied, à vélo) sont moins développés.

La marche à pied est le mode de transport le plus utilisé. Elle est simple, économique et s'adapte à tous les environnements. Elle favorise la santé et le bien-être.

Le vélo est un mode de transport polyvalent. Il permet de se déplacer rapidement et efficacement sur de courtes distances. Il est également écologique et économique.

Les transports collectifs couvrent l'ensemble du Pays de Grasse. Ils offrent une solution pratique et économique pour se déplacer. Ils sont également un moyen de réduire la congestion et la pollution.

Le PDU vise à développer ces modes de transport et à améliorer la qualité de l'usage des infrastructures existantes.

1

AGIR EN FAVEUR D'UNE CIRCULATION ROUTIÈRE EFFICACE

De nouvelles routes pour fluidifier le trafic dans les zones urbaines. Les travaux réalisés au Pays de Grasse ont été intégrés pour faciliter la circulation et offrir des possibilités de développement adaptées à nos besoins.

LES TRANSPORTS EN COMMUN RENFORCÉS POUR ENCOURAGER LEUR UTILISATION

LES PARCINGS EN COMMUN RENFORCÉS POUR FACILITER LEUR UTILISATION

LES PARCINGS EN COMMUN RENFORCÉS POUR FACILITER LEUR UTILISATION

LES PARCINGS EN COMMUN RENFORCÉS POUR FACILITER LEUR UTILISATION

2

PLACER LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

Placer les transports en commun au centre de la mobilité. Les transports en commun sont un mode de transport efficace et économique. Ils permettent de réduire la congestion et la pollution.

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

3

PENSER DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS, TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT ET NOTRE QUALITÉ DE VIE

Penser de nouvelles fonctionnalités, tout en préservant l'environnement et notre qualité de vie. Le PDU vise à développer des fonctionnalités innovantes et adaptées à nos besoins.

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ

4

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2017 - 2019

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2017 - 2019

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2017 - 2019

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2017 - 2019

3

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS OPTIMISE NOTRE MOBILITÉ

Le PDU vise à optimiser notre mobilité. Il permet de réduire la congestion et la pollution, et d'améliorer la qualité de l'usage des infrastructures existantes.

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS OPTIMISE NOTRE MOBILITÉ

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS OPTIMISE NOTRE MOBILITÉ

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS OPTIMISE NOTRE MOBILITÉ

4

CIRCULER DE MARCHANDISES : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE VIE

Circuler de marchandises : encourager le développement économique tout en préservant la qualité de vie. Le PDU vise à développer des solutions innovantes et adaptées à nos besoins.

CIRCULER DE MARCHANDISES : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE VIE

CIRCULER DE MARCHANDISES : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE VIE

CIRCULER DE MARCHANDISES : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE VIE

2.5 PUBLIC PRÉSENT LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

DATE	LIEU	COMMUNES CONCERNÉES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Jeudi 21 septembre 2017	Saint-Auban	Valderoure, Le Mas, Briançonnet, Amirat, Gars, Collongues, Les Mujouls et Saint-Auban	Environ 30
Mercredi 27 septembre 2017	Pégomas	La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne et Pégomas	Environ 25
Mardi 3 octobre 2017	Peymeinade	Spéracèdes, Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Peymeinade	Environ 80
Jeudi 5 octobre 2017	Saint-Vallier-de-Thiery	Escragnolles, Séranon, Caille, Andon et Saint-Vallier-de-Thiery	Moins de 10
Vendredi 6 octobre 2017	Le Tignet	Le Tignet	Environ 75
Jeudi 12 octobre 2017	Mouans-Sartoux	Mouans-Sartoux	Environ 20
Mardi 24 octobre 2017 à 19h	Grasse	Grasse	Environ 90

Au total, près de 320 personnes ont assisté aux réunions publiques.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

Cabris



Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse repose sur une importante concertation qui s'est organisée tout au long de l'élaboration du projet. L'ambition était d'associer les habitants, techniciens et élus locaux aux diverses phases de la réflexion y compris au-delà du strict territoire communautaire. Comme nous venons de le voir, la concertation menée s'est ainsi déroulée sur 3 niveaux de mise en débat :



- Un débat technique auprès des personnes ressources sur le territoire, notamment les représentants de la vie socio-économique et associative et des personnels des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) voisins. L'objectif était de valider les principes d'actions, d'explorer les niveaux de faisabilité technique avec les partenaires gestionnaires des réseaux de transports et de préciser le niveau d'implication de chacun (exercice d'une compétence pleine et entière dans le cadre d'un dispositif de travail partenarial), appui au projet (cofinancement, actions complémentaires coordonnées ou animation d'un dispositif de travail (coordination, communication, sensibilisation).
- Un débat public avec les populations, la concertation avec les habitants a été menée en parallèle. Les attentes et les souhaits du public sont intégrés dans la rédaction du projet.
- Un débat politique avec les élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse sur la définition des mesures et leur faisabilité dans le court et moyen terme.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

3.1 SYNTHÈSE DES AVIS LORS DU SÉMINAIRE DE LANCEMENT (24 FÉVRIER 2017)

Lors de la phase 1 de concertation avec les acteurs du territoire (février 2017), les travaux se sont articulés autour du diagnostic du PDU et des enjeux pour le territoire.

La naissance d'une nouvelle culture de déplacements et de transports sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Même si l'aménagement du territoire et les déplacements sont intimement liés, pour une très large majorité des participants aux travaux, la réussite du PDU sera conditionnée par une modification profonde des habitudes de déplacements, et notamment vis-à-vis de la dépendance à la voiture :

- > En mettant en place des mesures et des aménagements contraignants et dissuasifs ;
- > En améliorant les offres alternatives, notamment les Transports en commun (TC), la marche mais aussi le vélo, le Vélo à assistance électrique (VAE), le covoiturage, l'autopartage... ;
- > En imaginant des chaînes de déplacements complètes utilisant plusieurs modes (intermodalité), avec de nombreux pôles ou systèmes d'échanges ;
- > En sensibilisant et surtout en améliorant l'information sur les différentes offres de déplacements.

Les principaux enseignements de la concertation en phase 1

- > Il faut réduire la place et les aménagements en faveur de la voiture, au bénéfice des autres modes de déplacements ;
- > Les enjeux en matière de mobilité et de desserte du territoire se situent principalement dans l'ouest grassois et vers le nord mais également à l'échelle du bassin de vie (CASA, CACPL) ;
- > Meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
- > Augmenter le nombre de parking de covoiturage ;
- > Les projets de liaisons en site propre entre la gare de Grasse et le centre-ville, ainsi qu'entre la gare de Grasse et celle de Mouans-Sartoux sont prioritaires ;
- > Encourager le management de la mobilité ;
- > Le transport de marchandises est un sujet prégnant sur le territoire de la CAPG ;
- > Améliorer les aménagements pour favoriser les modes actifs (marché à pied, vélo, VAE) ;
- > La dimension touristique du territoire est à prendre en compte.



3.2 SYNTHÈSE DES AVIS LORS DES ATELIERS THÉMATIQUES (27 AVRIL 2017)

Compte-rendu de l'atelier 1 : Accessibilité des zones d'emplois et des zones d'activités denses

Diagnostic

> Au cours de la première partie de l'atelier, plusieurs thèmes ont été abordés :

- **Voiries existantes et projets :**

Les liaisons Est/Ouest, Nord/sud sont saturées le matin notamment entre Peymeinade et Grasse, et également entre Mouans-Sartoux et Grasse. À court terme, il est prévu le prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse (échangeur de la Paoute) pour améliorer l'accès au Plan de Grasse et soulager le carrefour des 4 chemins (+ de 80 000 véhicules/jour).

À moyen/long terme, le projet de prolongement de la pénétrante entre Cannes et Grasse jusqu'à l'avenue Frédéric Mistral (stade Jean Girard). L'accidentologie et le partage de la voirie entre les différents types d'usagers ont été abordés. L'état des routes et le partage de la voirie est un sujet de préoccupation.

Il a été rappelé la nécessité d'anticiper les futurs besoins de voirie, notamment lors de la construction ou du développement de zones où les infrastructures sont contraintes du fait de la topographie : certains participants estiment que la corrélation entre développement urbain/économique et le développement d'infrastructures de transport n'est pas toujours faite aujourd'hui.

La question d'un contournement de Grasse est posée.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

- **Accessibilité et déplacements internes aux Zones d'activités économiques (ZAE)**

Il faut agir à la fois sur l'accessibilité externe mais travailler également sur le niveau de desserte interne aux ZAE.

De nouvelles zones d'attractivité sont créées et développées sans adapter la voirie et le stationnement.

Certaines zones d'activités sont jugées difficiles d'accès comme La Festre (pas d'accès direct : passage par des points compliqués comme le centre du Tignet Village), Picourenc (La ZAE se trouve en contre-bas d'une zone résidentielle dont la voirie n'est pas faite pour accueillir autant de Poids-lourds (PL).

- **Covoiturage**

Aujourd'hui, il est estimé qu'il y a un manque de stationnement au sein des ZAE et d'aires de covoiturage.

- **Piétons et modes doux**

L'ensemble des participants partage le constat qu'il y a un déficit de partage entre les différents modes.

Les jalonnements, la qualité des aménagements et la sécurité des cheminements piétons sont à travailler dans le centre de Grasse et dans les zones d'activités. La problématique des personnes à mobilité réduite (PMR) est rendue complexe du fait de la topographie du Pays de Grasse. Les zones d'activités doivent être accessibles autrement qu'en voiture particulière. À Saint-Auban une entreprise loue des vélos à la demande par exemple.

Il est proposé de développer les vélos libre-accès en gare TER y compris peut-être des vélos à assistance électrique.

- **Stationnement**

En centre-ville, il manque des stationnements ce qui représente une perte de chaland pour les commerçants.

Le fait de rendre le stationnement plus difficile peut aussi être un moyen de développer les transports en commun.

La mise en place de zones bleues est perçue comme un bon compromis.

Le Parking relais (P+R) de la gare est perçu comme sous-utilisé, aujourd'hui un ticket de transport collectif (Bus et TER) permet l'accès au P+R gratuitement.



- **Transport logistique/ Livraison**

Les stationnements livraison sont souvent occupés ce qui génère des stationnements double-file. Il semble nécessaire pour les participants de verbaliser le stationnement sauvage.

Au Bois de Grasse, il est jugé qu'il y a un problème de stationnement. La possibilité de créer des zones de logistique urbaines est évoquée.

- **Transports en communs**

Certains participants demandent si le développement des transports en commun est la bonne solution.

La liaison entre les différents réseaux de transports en commun s'améliore petit à petit avec le BHNS de PalmBus.

Certains estiment que le niveau de service n'est pas à la hauteur : ils pensent qu'un meilleur cadencement et/ou plus de bus permettrait de rendre les transports collectifs plus attractifs.

Il faudrait développer et améliorer les liaisons gares TER et zones d'activités.

En dehors de Grasse, les territoires périurbains sont moins bien desservis par les transports en commun générant une sur utilisation de la voiture.

Concernant le Haut Pays, il est estimé qu'il y a un manque de projection sur les besoins de transports.

Les transports en commun doivent être mis en relation avec des vélos et des navettes.



- **Plans de mobilité**

Le développement des Plans de Mobilité Entreprise est jugé indispensable.

- **Vie personnelle**

La prise en compte du quotidien des salariés est indispensable pour bien comprendre le cycle d'activités des salariés dans les PDIE. Il peut s'agir de faire venir les activités des salariés (conciergerie, pressing, loisirs, crèche, ...).

Il est proposé de rapprocher les logements et les entreprises.

3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

Actions proposées :

- > Aires de covoiturage : créer une cartographie des aires de covoiturage, développer des aires de covoiturage.
- > Développement du covoiturage dynamique (via une appli) et d'arrêts sur l'ensemble du territoire.
- > Arrêts de covoiturage pour le dernier kilomètre.
- > Le développement de l'intermodalité est vu comme indispensable notamment pour l'accès à Sophia Antipolis. Le lien avec le Haut Pays ne doit pas être négligé.
- > Application agrégateur des modes de transport.
- > P+R en gare de Grasse à développer.
- > Télétravail et flexibilité des entreprises (adaptation des horaires).
- > Rapprocher les services et adapter les services aux zones d'activités (crèche, cantine, sports, ...).
- > Logistique urbaine.
- > Développement des PDE/PDIE.

Compte-rendu de l'atelier 2 : Desserte et fonctionnement des centres urbains

Préambule

Nécessité de hiérarchiser les centres urbains par type :

- **La Ville de Grasse avec son hyper centre (pôle urbain majeur de la CAPG) et certains centres de quartiers qui peuvent jouer le rôle de pôles urbains d'un niveau inférieur (de même dans certaines communes il y a le centre ancien et le centre "moderne").**
- **Les centres secondaires que sont : Mouans-Sartoux, Peymeinade, Pégomas et Saint-Vallier-de-Thiery (de par son rôle de connexion avec le Haut Pays).**
- **Les centres de communes du Haut Pays.**

Enjeu de limiter la quantité de flux arrivant dans les centre-urbains (co-voiturage, TC, télétravail...) et de gérer une rétention aux abords des zones les plus contraintes (P+R).



Les réflexions se sont alors organisées selon cette hiérarchisation des centres urbains :

- **Grasse**

Diagnostic :

- > Nœud routier, fort transit, organisation de la trame viaire en sens unique qui la rend peu lisible et peut paraître complexe. Points noirs évoqués : 4 chemins, quartier gare, feux de Sainte-Anne et Saint-Jacques.
 - > Les actions récentes sur la politique de stationnement sont positives, la rotation s'est améliorée. Le stationnement constituait le problème majeur d'accessibilité au centre de Grasse (alors que dans les communes secondaires il n'y a pas vraiment de problème de stationnement, ce sont plutôt les difficultés de circulation qui peuvent être contraignantes pour y accéder).
 - > La topographie est un frein à l'usage des modes doux.
 - > Problématique des circulations des PL et notamment cars de tourisme dans des secteurs peu adaptés.
 - > Les difficultés de circulation (Grasse et centres secondaires) impactent directement la performance des bus et surtout leur régularité. Notamment dans Grasse très forts aléas sur les temps de parcours ce qu'on ne retrouve pas dans les centres secondaires. Le réseau viaire de Grasse est très peu maillé, ce qui limite fortement les opportunités pour développer des couloirs pour les bus.
- > La réalisation de certains projets routiers est nécessaire pour soulager les voies les plus centrales et permettre de réaliser des aménagements favorisant les TC et les modes doux.
 - > Les pointes de trafic se sont décalées spontanément : il y a quelques années c'était 7h15-7h45 maintenant c'est plutôt 7h30-8h30.
 - > Beaucoup de dérogations à la carte scolaire, ce qui complexifie les liaisons TC à assurer.
 - > Difficultés pour les livraisons notamment car les transporteurs utilisent des GPS Véhicule léger (VL) et n'intègrent pas les itinéraires et réglementations spécifiques PL.
 - > Les délais de livraison toujours plus courts limitent les possibilités d'optimisation des tournées par les transporteurs. De même, la multiplication des achats en ligne conduit au besoin de multiplier les points de livraisons.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

Actions proposées :

- > Valoriser les traverses pour les piétons (et vélos) pour améliorer les cheminements au quotidien : jalonnement, propreté, aménagement, point d'intérêt touristique (jardins, tunnel...).
- > Améliorer les cheminements piétons, ce qui peut aussi améliorer la performance des bus en permettant de réduire le nombre d'arrêts. Enjeu de faire prioritairement des trottoirs avant de penser à faire des aménagements cyclables.
- > Renforcer le rôle du Pôle d'échanges multimodal (PEM), en lien avec le développement des TER, et améliorer sa liaison avec le centre-ville.
- > Compléter la politique de stationnement en permettant notamment le stationnement des résidents en journée pour que les habitants ne soient pas "obligés" d'utiliser leur véhicule.
- > Développer les actions en faveur des véhicules propres (Gaz naturel pour véhicules (GNV), électrique, hybrides, ...) et proposer une offre de véhicules en libre-service (vélo notamment VAE, mais aussi auto-partage...).

• Les centres secondaires

Diagnostic :

- > L'ouest grassois est sous équipé en infrastructures routières.
- > Les centres-urbains sont affectés par des trafics de transit.

Actions proposées :

- > Développer les zones apaisées dans un souci d'amélioration de la sécurité pour tous les modes (y compris deux-roues motorisés très présents sur le territoire) et d'amélioration de la qualité de l'espace public tout en maintenant un trafic nécessaire à la vie des centres urbains (exemple de Mouans Sartoux).
- > Poursuivre la réflexion sur la desserte TC : quelles sont les Origines-destinations (OD) les plus structurantes à l'échelle du territoire ? Pour l'efficacité des TC il ne faudrait pas un réseau qui nécessite systématiquement la traversée du centre-ville de Grasse. Une navette (la Farandole) avait été testée sur le centre-ville mais présentait un faible remplissage et tous les grassois devaient subir des ruptures de charges ? Quelle longueur de ligne est acceptable (par exemple ligne 40 - Saint-Auban/Grasse - beaucoup trop longue il faudrait l'arrêter à Saint-Vallier-de-Thiey ça permettrait plus de rotations dans le Haut Pays et assurer une très bonne correspondance avec la ligne A vers Grasse) ? En lien avec l'amélioration des cheminements piétons, le nombre d'arrêt peut-il être limité ?



- > Travailler sur l'interconnexion avec les territoires voisins : notamment Sophia, Cannes.
- > Intégrer systématiquement la problématique des livraisons (commerces et privés) dans les projets d'aménagement.
- > Aménager un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) entre la Gare de Grasse et Mouans-Sartoux.
- > Intégrer les liens entre modes par ex le lien entre vélo et TC avec aménagement de stationnement vélos aux points d'arrêts TC ou la possibilité d'embarquer les vélos à bord.

- **Les centres urbains du Haut Pays**

Diagnostic :

- > Le système actuel de Transport à la demande n'est pas optimal : la demande est forte mais le coût très important.
- > Le fonctionnement se fait plutôt par vallées : certains liens avec des pôles situés à l'extérieur de la CAPG sont donc à considérer.
- > Le Haut Pays est attractif aussi pour des raisons touristiques.

Actions proposées :

- > Développer le covoiturage dynamique, les taxis collectifs et l'ensemble des outils d'information possibles pour répondre aux besoins de mobilité et faciliter les déplacements.
- > Traiter les liens avec les communes voisines du territoire.
- > Développer le télétravail.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

Compte-rendu de l'atelier 3 : Quelles alternatives à l'automobile ?

L'atelier a été très orienté sur le vélo.

Diagnostic :

- > Usage du vélo aujourd'hui très faible.
 - > Les freins à l'usage du vélo sont identifiés :
 - La sécurité des usagers et la topographie difficile sur une bonne part du territoire.
 - > Pour le VAE, le coût d'achat.
 - > Opportunités : changement des mentalités en cours et nombreuses actions déjà engagées :
 - Schéma Directeur Cyclable de la CAPG en cours d'élaboration (validation attendue courant 2017).
 - Réflexion autour de la prime à l'achat Nationale pour les VAE et son éventuel prolongement par la collectivité au-delà de janvier 2018. (NB : Prime mise en place depuis le 20/02/2017 jusqu'au 31/01/2018.)
 - > Mouans-Sartoux : expérience menée de prêt de VAE aux salariés de la ville.
- > Evènements autour du vélo: Semaine de la mobilité (prêts de VAE à la journée auprès de salariés d'entreprises), Bigreen, Plus belle la Voie.
 - > Mise en place de PDE, PDIE.
 - > Identification d'itinéraires prioritaires à aménager (CF assoc. CHOISIR qui a cartographié les points noirs cyclables).
 - > Réflexion autour de la zone 30, qui permet (impose même) la mise en place de doubles sens cyclables.
 - > Stationnement des vélos : en cours de déploiement.
 - > On constate que beaucoup de cyclo sportifs ne franchissent pas le pas de l'usage du vélo utilitaire.
 - > Importance de "connecter" les territoires au travers des schémas directeurs qui doivent se construire les uns avec les autres.
 - > La marche : 2 freins sont identifiés : le relief et le manque de sécurité.
 - > Le covoiturage : il s'agit d'une opportunité d'optimisation des déplacements déjà réalisée.
 - > Dans le Haut Pays, il existe déjà un système de covoiturage informel, notamment pour les déposes scolaires.
 - > Les nouvelles technologies sont une opportunité de réflexion, notamment autour d'applications mobiles.



Actions proposées :

- > Développer les VAE pour renforcer l'usage du vélo dans les déplacements utilitaires.
- > Importance de la communication sur les avantages du vélo : coût santé, environnement, temps de parcours parfois.
- > Identifier et aménager les itinéraires prioritaires.
- > Développer les zones 30 avec double sens cyclable.
- > Développer le stationnement sécurisé en particulier pour les VAE sur le domaine public, mais aussi dans les habitations.
- > Traiter la cohérence avec les schémas cyclables des territoires voisins.
- > Développer la notion de "cocktail transports" = proposer un réseau tous modes autour d'une colonne vertébrale TC structurante (exemple Lisbonne) : intermodalité - multimodalité.
- > Afficher les temps de parcours piétons.
- > Développer le covoiturage dynamique pour les petits trajets.
- > Développer l'autopartage et le télétravail.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

3.3 SYNTHÈSE DES AVIS LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE (DU 21 SEPTEMBRE 2017 AU 24 NOVEMBRE 2017)

Observations faites lors des réunions publiques

- > Réseau routier : État de la voirie à améliorer.
- > Transport en commun : Améliorer l'efficacité + correspondance bus/bus et bus/TER.
- > TCHNS : Coût et pertinence des projets.
- > Modes actifs : Aménagements voirie + parking pour les vélos.
- > Les nouvelles mobilités : Continuer la mise en œuvre des Plans de Mobilité.
- > Transport de marchandises : Transports exceptionnels + jalonnement + positionnement des aires de livraison.
- > Urbanisme : Lien avec la mobilité dans les projets.

Observations faites sur le registre à l'occasion des réunions publiques

- > Ligne D : Améliorer la fréquence et la correspondance des lignes.
- > Arrêts de bus non sécurisés.
- > Faire une ligne directe Le Tignet/ Sophia-Antipolis.

Concernant les 8 e-mails reçus sur www.paysdegrasse.fr, on peut relever les observations suivantes :

- > État de la voirie à améliorer.
- > Urbanisme & mobilité (loi ALUR).
- > Transports en commun : accessibilité des arrêts de bus à améliorer.
- > Aménagements pour favoriser les modes actifs.
- > Transports de marchandises : jalonnement et signalisation des poids-lourds.
- > Améliorer les traverses piétonnes, notamment dans la Ville de Grasse.



3.4 ENRICHISSEMENT DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET PDU

Comme constaté, la concertation du PDU a été intense et ponctuée d'échanges nombreux et de qualité. Elle a permis à de nombreux acteurs, partenaires et habitants du territoire d'exprimer leur avis sur ce projet engageant pour les 10 prochaines années. Elle a également permis de tester la faisabilité de certaines actions envisagées et surtout leur niveau d'acceptabilité auprès de tous les publics. C'est ainsi que les contours et actions de projet ont évolué au fil de la procédure de révision. La majeure partie des demandes exprimées lors de cette concertation a été entendue et étudiée par l'Equipe projet. Toutefois, l'intérêt public primant sur l'intérêt particulier, des arbitrages ont été nécessaires pour aboutir au projet final lequel était arrêté par délibération du Conseil Communautaire pour être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées avant d'être présenté dans le cadre d'une enquête publique ouverte à tous. Les principaux enrichissements de cette concertation, ont été nombreux tout au long des ateliers/réunions. Certaines demandes ou attentes étaient d'ores et déjà prévues dans le pré-projet, même si elles ont été affinées ensuite. Le choix a donc été fait de ne ressortir que les demandes fortes issues de la concertation qui ont fait évoluer significativement le projet.

Des fortes demandes sur l'axe Ouest Grassois

Qu'il s'agisse des élus, techniciens et des habitants du territoire, le secteur à l'Ouest de Grasse ressort beaucoup dans les débats. En effet, du carrefour Saint-Jacques jusqu'au rond-point de La Libération à Peymeinade, il est important de trouver des solutions à courts, moyens et longs termes pour améliorer la situation. Le PDU est également enrichi de l'étude sur l'amélioration des conditions de circulation de l'Ouest Grassois.

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°111 : Réaliser l'échangeur de la Paoute sur la pénétrante Cannes-Grasse.
- > Action n°112 : Améliorer les liaisons de l'Ouest grassois avec 3 branches.
- > Action n°113 : Aménager le carrefour Saint-Jacques et requalifier la RD2562 entre Peymeinade et Grasse.
- > Action n°114 : Aménagement Chemin de Fer de Provence.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

Créer une armature à haut niveau de service pour le réseau de transports public

C'est sans doute l'un des points les plus discutés lors de la concertation tant il a vocation à définir pour l'avenir l'armature du réseau principal. Celui-ci se divise en trois sujets : liaison mécanique entre la gare de Grasse et son centre-ville ; BHNS reliant la gare de Grasse et celle de Mouans-Sartoux et la liaison TC à haut niveau de service entre Peymeinade et Grasse.

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°112 : Améliorer les liaisons de l'Ouest grassois avec 3 branches.
- > Action n°121 : Créer une liaison mécanique entre la gare de Grasse et le centre-ville.
- > Action n°123 : Créer une liaison TC à haut niveau de service entre Mouans-Sartoux et Grasse.
- > Action n°124 : Préfigurer un TC à haut niveau de service sur la liaison Peymeinade-Grasse.
- > Action n°125 : Concevoir le TCHNS Grasse Mouans-Sartoux en connexion avec le BHNS Cannes-Mougins.
- > Action n°215 : Privilégier l'urbanisation dans la zone d'influence du TCHNS.

Accompagnement/Communication sur le stationnement

Le stationnement représentait un enjeu fort, notamment dans l'acceptabilité de mesures contraignantes par certains publics (commerçants, population,...). Les actions en faveur des parcs-relais ont été majoritairement acceptées, avec une demande forte pour en faire davantage. Concernant la réduction du stationnement en centre-ville au profit d'un nouveau partage de la voirie, de la qualité de vie et du commerce, il est vrai que cela a été longuement débattu lors de la réunion publique à Grasse.

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°122 : Conforter le rôle de la desserte ferroviaire.
- > Action n°131 : Créer un réseau de parcs-relais sur les 3 axes à haut niveau de service.
- > Action n°132 : Créer des aires de covoiturage aux points d'entrée du réseau routier structurant.
- > Action n°224 : Prévoir du stationnement vélo sécurisé sur les aires de covoiturage, PEM et stations majeures de transports en commun.
- > Action n°227 : Déployer les IRVE dans le cadre du pôle métropolitain.
- > Action n°331 : Mettre en œuvre le jalonnement dynamique des parkings dans les centres.



- > Action n°332 : Mettre en place une tarification cohérente avec l'urbanisation environnante.
- > Action n°334 : Encourager la mutualisation du stationnement dans les projets neufs.

***Développer une offre de transport en rabattement sur le réseau armature/
Développer le covoiturage***

Le réseau de transports en commun représente un enjeu majeur sur le territoire. La concertation a permis de mettre en exergue l'importance d'avoir un réseau qui maille le territoire tout en étant bien plus fiable pour donner de la confiance aux usagers. Concernant le haut-pays, une attention a été demandée concernant la fréquence des lignes de transports. Enfin, il a été demandé de continuer le travail sur les connexions avec les territoires voisins (Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis et la Communauté d'agglomération des Cannes Pays de Lérins). Pour compléter le réseau de bus, le covoiturage a été donné comme l'une des solutions les plus efficaces par l'ensemble des acteurs. D'où l'importance de créer des parkings de covoiturage et de développer des moyens de mettre en relation les covoitureurs.

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°211 : Organiser le réseau de transport collectif en rabattement sur les 3 liaisons fortes et poursuivre le renforcement du réseau Sillages.
- > Action n°212 : Améliorer les connexions TC entre les territoires, notamment sur la Basse Vallée de la Siagne et avec Sophia-Antipolis.
- > Action n°213 : Améliorer le covoiturage dynamique.
- > Action n°225 : Autoriser l'embarquement des vélos à bord des bus.



3. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION DU PDU

Développer le management de la mobilité

Bien que la notion ne soit pas encore connue de tous, la thématique a néanmoins trouvé une caisse de résonance dans l'auditoire. Les habitants du territoire sont en demandent d'un accompagnement individualisé concernant la mobilité d'aujourd'hui et de demain. Les échanges ont permis d'aborder des thèmes variés tels que le télétravail, la flexibilité des horaires et la création de service.

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°113 : Accompagner la démarche pour favoriser le report modal.
- > Action n°221 : Développer une application globale de mobilité.
- > Action n°222 : Formaliser une ou plusieurs lignes fortes de covoiturage domicile-travail en direction de Sophia-Antipolis et de Cannes-Pays de Lérins.
- > Action n°233 : Offrir un accompagnement personnalisé dans l'accès à la mobilité.
- > Action n°234 : Optimiser les déplacements liés au travail.

Encourager et sécuriser les modes actifs par des aménagements

Dès lors que nous parlons des modes actifs, la sécurisation des déplacements vélos a été au cœur des débats. En effet, la population est prête à davantage utiliser le vélo dès lors qu'un premier travail sur les aménagements aura été mis en œuvre. De plus, le vélo se veut aujourd'hui intégrer dans nombre d'actions : les pôles d'échanges, les parcs-relais et les parcs de persuasion, le partage de la voirie, l'école vélo...

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°311 : Sécuriser la marche à pied.
- > Action n°312 : Mettre en place un jalonnement piéton.
- > Action n°314 : Mettre en valeur les traverses piétonnes de Grasse.
- > Action n°321 : Réaliser un schéma d'aménagements cyclables à l'échelle de l'agglomération.
- > Action n°322 : Travailler les connexions cyclables avec les EPCI voisins.



Un enjeu sur les marchandises

Le territoire du Pays de Grasse, largement concerné par la matière n'a pas occulté cette problématique. Il est en effet beaucoup ressorti des échanges la question des "convois exceptionnels". D'une façon générale, il s'agira d'assurer un meilleur jalonnement des itinéraires PL et créer et/ou redéfinir le positionnement et le dimensionnement des aires de livraison.

Actions enrichies grâce à la concertation en lien avec ce point :

- > Action n°411 : Définir les itinéraires PL et TMD sur les axes principaux
- > Action n°412 : Jalonnement des itinéraires PL (logo PL)
- > Action n°413 : Réglementation PL et Transport Mobilité Solidarité (TMS) homogène sur les voies tout en garantissant une simplification
- > Action n°415 : Créer et/ou redéfinir le positionnement et le dimensionnement des aires de livraison
- > Action n°418 : Assurer un meilleur accès aux ZAE tout en garantissant les traversées sécurisées des villages
- > Action n°421 : Créer un espace de logistique urbain excentré pour le dégroupage/ lien CACPL

Un enjeu sur la préservation de l'environnement

Qualité de l'air, ambiance acoustique, émission de gaz à effet de serre, et énergies renouvelables... Autant de préoccupations particulièrement fortes sur notre territoire. C'est pourquoi, à partir d'un diagnostic complet sur la qualité de l'air, l'ambiance acoustique, les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'espace, le milieu physique, les risques naturels et technologiques, la biodiversité et les milieux naturels, le paysage et le patrimoine ; permet d'avoir un socle de connaissance nécessaire à l'établissement de nos actions. Cet état des lieux a permis ensuite d'affiner chaque action au regard de la préservation de l'environnement.



4. ANNEXES

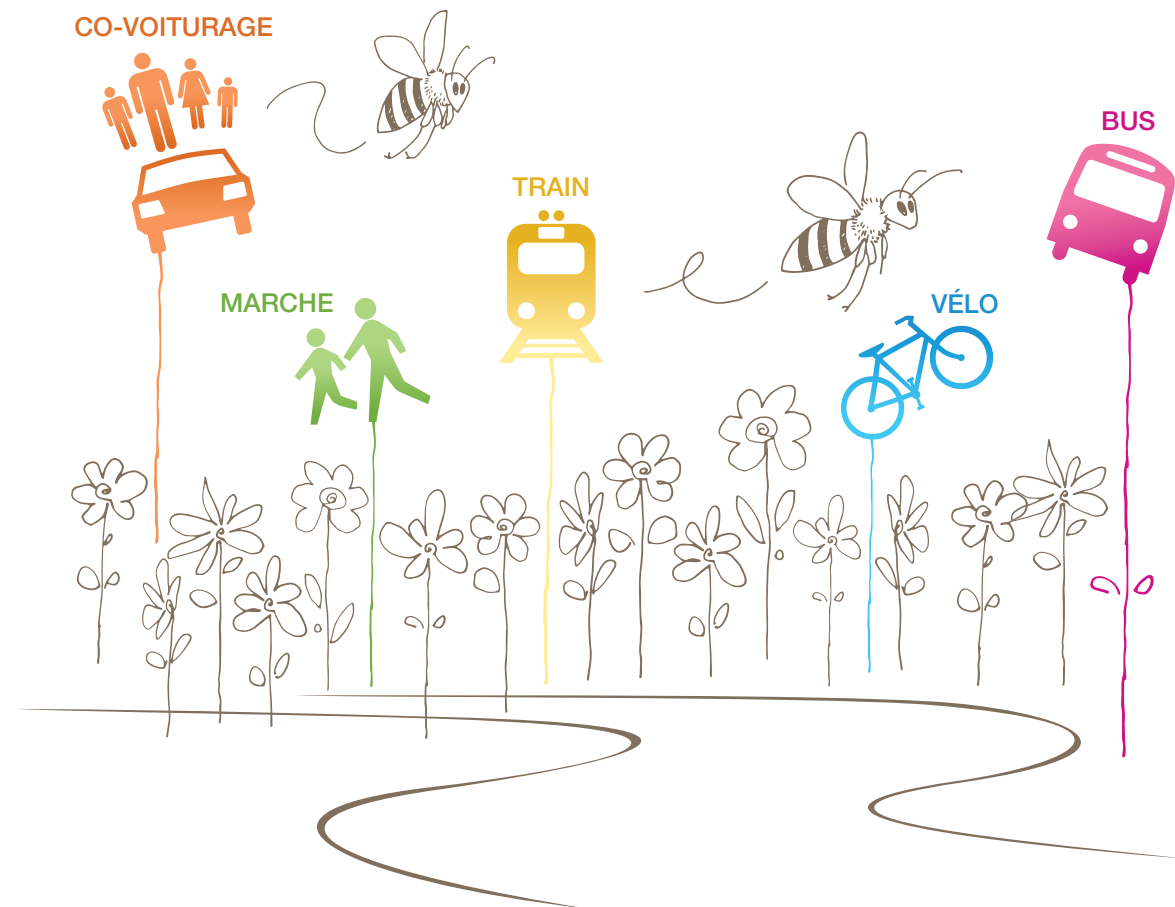


Saint-Auban



- Annexe 1 :** PowerPoint projeté et présenté lors du séminaire de lancement du 24/02/17.
- Annexe 2 :** Compte-rendu du séminaire de lancement du 24/02/17.
- Annexe 3 :** Invitation aux ateliers du 27/04/17.
- Annexe 4 :** PowerPoint projeté et présenté aux ateliers du 27/04/17.
- Annexe 5 :** Compte-rendu du CoTech du 27/04/17.
- Annexe 6 :** PowerPoint projeté et présenté lors du CoTech du 15/03/18.
- Annexe 7 :** Liste des personnes présentes au CoTech du 15/03/18.
- Annexe 8 :** PowerPoint projeté et présenté lors du CoTech du 24/04/18.
- Annexe 9 :** Liste des personnes présentes lors du CoTech du 24/04/18.
- Annexe 10 :** Liste des personnes présentes lors du CoTech du 17/09/18.
- Annexe 11 :** PowerPoint projeté et présenté lors du CoTech du 17/09/18.
- Annexe 12 :** PowerPoint projeté et présenté lors des 7 réunions publiques.





CONTACT

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Service Déplacements-Transports

57, avenue Pierre Séward
06130 Grasse
04 97 05 22 00

www.paysdegrasse.fr
deplacement@paysdegrasse.fr